

# AVIS DE COURSE

VOILE VIRTUELLE

## Semaine Olympique Française Virtuelle

Fédération Française de Voile  
Virtual Regatta

MÉTROPOLE  
**TOULON**  
PROVENCE  
**MÉDITERRANÉE**



**FFVoile**  
**SOF**  
SEMAINE OLYMPIQUE FRANÇAISE DE VOILE  
Hyères



  
**VILLE D'HYÈRES**  
LES PALMIERS



**SAILRANKS**



## **Préambule**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

## **1. REGLES**

Ce championnat est régi par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile virtuelle
- 1.2. Les règlements fédéraux.
- 1.3. En s'inscrivant à la Semaine Olympique Française Virtuelle, les joueurs acceptent l'ensemble des conditions générales d'utilisation de « Virtual regatta » et des conditions stipulées dans cet avis de course.
- 1.4. Si un joueur ne respecte pas le règlement et les conditions générales d'utilisation de « Virtual Regatta » décrits dans le présent avis de course, la Fédération Française de Voile et Virtual Regatta se réservent le droit de disqualifier de la compétition le joueur ou la joueuse concerné.
- 1.5. En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra

## **2. COMMUNICATION**

Les informations officielles relatives au championnat de France eSailing seront disponibles sur :

- 2.1. Le site de la FFVoile rubrique eSailing : FFVoile
- 2.2. Le serveur discord de la FFVoile : Discord

## **3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 3.1. Pour s'inscrire à la Semaine Olympique Française Virtuelle, les joueurs devront renseigner leur « profil joueur » sur le site internet de Virtual Regatta et notamment préciser leur nom / prénom / date de naissance / nationalité et genre.
- 3.2. Pour la finale:
  - Pour chaque concurrent, être en possession d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

## **4. PUBLICITE**

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 5. SÉRIE QUALIFICATIVES ET SÉRIE FINALES

La compétition consistera en :

- 5.1. Une série qualificative ouverte à tous les joueurs
- 5.2. Une série finale réservée aux 15 premiers licenciés FFVoile de classement de la série qualificative.

## 6. PROGRAMME

6.1. Qualification :

Date	Heure	Support
06/05/2025	12h00	49er
07/05/2025	12h00	ILCA
08/05/2025	12h00	Nacra 17

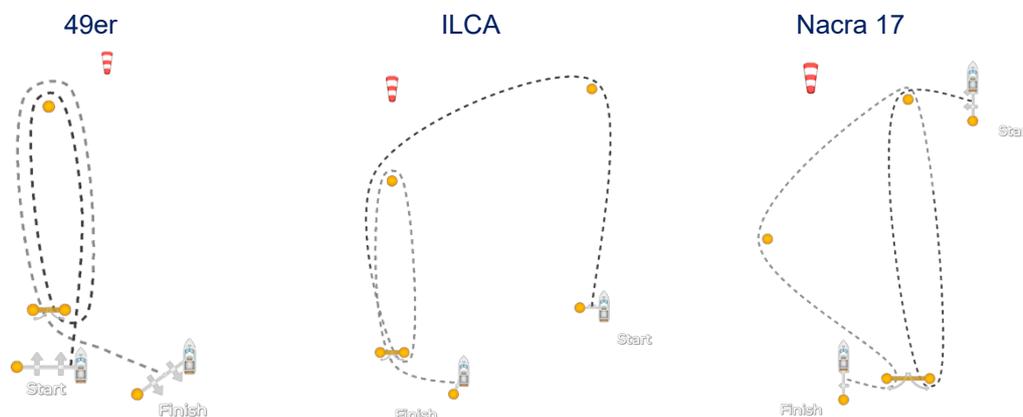
Le changement de support et de parcours s'effectue toutes les 24h à 12h00

6.2. Finale :

Date	Heure
17/05/2025	17h00

La FFVoile définira les conditions d'organisation et le programme de la finale dans un document intitulé « Instructions de Course – Semaine Olympique Française Virtuelle ».

## 7. PARCOURS



## 8. CLASSEMENT

Pour la série qualificative

- 8.1. Le classement sera la meilleure série de 12 courses du 06/05/2025 – 12h00 au 09/05/2025 - 12h00.
- 8.2. Les points à l'issue de chaque course seront décernés selon le barème de Virtual Regatta.

## 9. PROTECTION DES DONNÉES

9.1. Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent la FFVoile, Virtual Regatta et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image, pseudo et son nom, à

montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

9.2. Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, Virtual Regatta et leurs sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors, pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter et s'y opposer, en contactant [dps@ffvoile.fr](mailto:dps@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

9.3. Copyright :

Les joueurs doivent respecter les restrictions de copyright et toutes les directives de distribution de contenus fournis par la Fédération Française de Voile et Virtual Regatta à tout moment, notamment en ce qui concerne la création de contenu lors de la finale en direct.

## 10. CODE DE CONDUITE

- 10.1. Pendant toute la durée de la compétition, les joueurs doivent adopter un comportement amical et poli envers les spectateurs, les membres de la presse, les autres joueurs, les membres de Virtual Regatta et de la Fédération Française de Voile. Tous les joueurs sont tenus de respecter les normes de sportivité et de fair-play.
- 10.2. Les joueurs et les personnes accompagnatrices doivent se conformer à toute demande raisonnable de la Fédération Française de Voile et de Virtual Regatta pour le bon déroulé de l'épreuve.
- 10.3. La Fédération Française de Voile et Virtual Regatta pourront disqualifier ou pénaliser tout joueur pour un comportement non adapté au bon déroulement de la compétition et à sa promotion de sa part ou de la part de ses accompagnateurs (au sens des RCVV).

## 11. TITRE ET PRIX

Des prix seront remis à l'issus de la série qualificative et à l'issus de la série finale.

## 12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- 12.1. Pour obtenir des renseignements techniques sur les règles applicables, vous pouvez contacter : [Virtual Regatta Inshore](#)
- 12.2. Pour tout autre renseignement concernant l'organisation des événements eSailing de la Fédération Française de Voile, vous pouvez contacter le service des pratiques sportives de la FFVoile à l'adresse suivante : [dps@ffvoile.fr](mailto:dps@ffvoile.fr)